

Formation professionnelle dans la fonction publique

Les agents des 3 fonctions publiques ont droit à différents dispositifs de formation professionnelle tout au long de leur carrière. Certains dispositifs peuvent prendre la forme de congés spécifiques. Les formations peuvent permettre de s'adapter à un poste ou à l'évolution d'un métier. Elles peuvent également être suivies pour préparer un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion).

- Fonction publique d'État (FPE)
 - Entretien de formation
 - Formations initiale et continue
 - Congé de formation professionnelle
 - Période de professionnalisation
 - Compte personnel de formation (CPF)
 - Bilan de compétences
 - Congé de transition professionnelle

- Fonction publique territoriale (FPT)
 - Formations initiale et continue
 - Compte personnel de formation (CPF)
 - Congé de formation professionnelle
 - Bilan de compétences
 - Congé de transition professionnelle

- Fonction publique hospitalière (FPH)
 - Formations initiale et continue
 - Période de professionnalisation
 - Compte personnel de formation (CPF)
 - Congé de formation professionnelle
 - Bilan de compétences
 - Congé de transition professionnelle

Questions - Réponses

- Comment se préparer aux examens et concours ?
- Comment se déroule l'entretien annuel de formation d'un agent de la fonction publique hospitalière ?
- Que deviennent les heures acquises au titre du Dif ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Validation des acquis de l'expérience (VAE)